



Rapport de la présidente du jury du Concours d'auxiliaire de puériculture territorial de 1^{ère} classe Session 2015

Le concours d'auxiliaire de puériculture territorial de 1^{ère} classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

I. CONCOURS D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL

A. Calendrier

Période d'inscription	4 novembre au 4 décembre 2014
Période de retrait des dossiers	4 novembre au 26 novembre 2014
Date limite de retour des dossiers	4 décembre 2014
Épreuve orale d'admission	2, 3, 4, 5, 9 et 10 mars 2015
Réunion du jury d'admission	10 mars 2015

B. Inscriptions

Ce concours sur titre avec épreuve est ouvert aux candidats titulaires du certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947 ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme professionnel ou d'Etat d'auxiliaire de puériculture. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

488 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 4 novembre et le 26 novembre 2014.

385 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription, 10 candidats n'ont pas été admis à concourir faute de remplir la condition de diplôme et 1 candidat a annulé sa participation.

Ainsi, 374 candidats ont été admis à concourir, dont 1 sous réserve de produire au plus tard à la date de la 1^{ère} épreuve, fixée le 2 mars 2015, la décision favorable de la commission de validation des acquis de l'expérience (VAE).

C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts est de 55.

II. CANDIDATS

A. Origine géographique

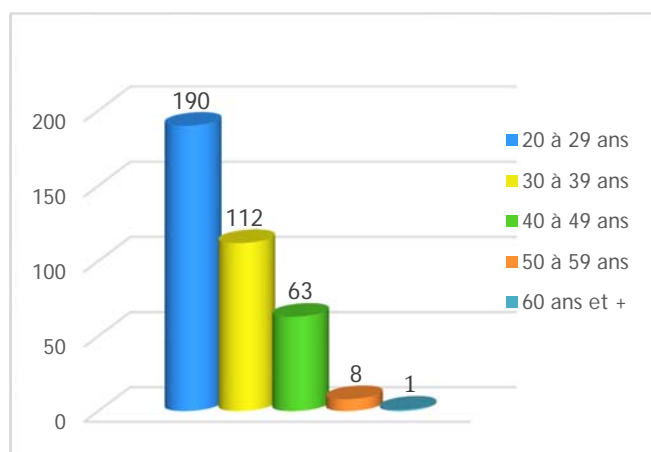
Départements	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Côtes d'Armor	43	256 soit 68.45 % des convoqués
Finistère	60	
Ille et Vilaine	101	
Morbihan	52	
Hors Bretagne	118	118 soit 59.46 % des convoqués

Les candidats admis à concourir sont domiciliés dans 32 départements différents.

B. Répartition hommes femmes

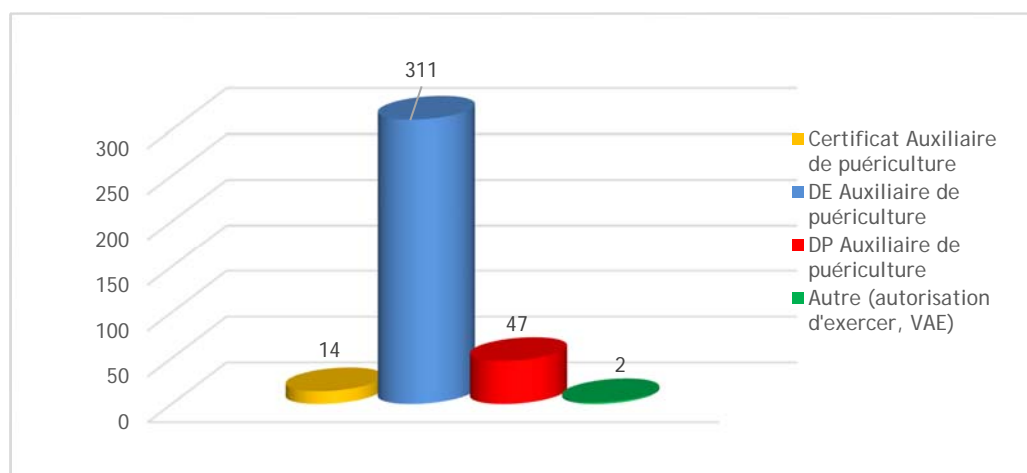
A l'image du métier d'auxiliaire de puériculture territorial de 1^{ère} classe très féminisé, les hommes représentent une très petite minorité parmi les candidats convoqués : 3 candidats pour 371 femmes.

C. Tranches d'âge



L'âge moyen des candidats admis à concourir est de 32 ans.

D. Diplômes détenus



III. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. Déroulement

Cette unique épreuve orale d'admission s'est déroulée sur 6 jours au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard, les 2, 3, 4, 5, 9 et 10 mars 2015.

Cette épreuve consiste en un entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné (durée : 15 mn - coefficient 1).

Sur les 374 candidats admis à concourir, 279 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 25.40 %.

B. Résultats de cette épreuve orale

Le bilan de ces 6 journées d'épreuve est le suivant :

Session 2015	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de note éliminatoire
	279	11.44	18.50	05.00	0

Observations des membres du jury :

Le niveau des candidats est moyen : 109 candidats sur les 279 entendus ont obtenu une note comprise entre 5 et 10 / 20.

67 candidats ont quant à eux obtenu une note supérieure à 15 / 20.

Les meilleurs candidats ont démontré leur dynamisme et motivation. Ils ont su mettre en valeur leurs connaissances pratiques et convaincre le jury qu'ils avaient une bonne connaissance des exigences du métier.

Pour le reste des candidats, les membres du jury regrettent un manque réel de préparation. Les candidats manquent de dynamisme, de prise de recul et de connaissances de l'environnement territorial. Certains candidats ont de fortes lacunes sur les fondamentaux (normes, sécurité...) ou ne connaissent pas les besoins fondamentaux de l'enfant. Le niveau de connaissance générale est assez faible.

Les membres du jury insistent sur le fait qu'une préparation est indispensable à la réussite de ce concours : lire la note de cadrage, connaître les missions dévolues au cadre d'emplois, avoir une curiosité pour l'actualité territoriale.

Il faut rappeler aux candidats qu'il n'y a pas de piège et que le jury attend simplement une démonstration de leur professionnalisme. Mais avec seulement 55 postes ouverts, seuls les meilleurs candidats peuvent être sélectionnés.

C. Candidats admis

Le jury, après avoir procédé à la notation de l'épreuve d'admission, a décidé de retenir le seuil d'admission suivant :

Nb de présents	Nb de postes	Seuil / 20	Nb de candidats admis
279	55	15.75	55

D. Préparation au concours

En ce qui concerne la préparation au concours, les 55 candidats admis ont déclaré :

- pour 76.36 % avoir effectué une préparation personnelle,
- pour 14.55 % avoir suivi une préparation aux épreuves via un organisme de formation (CNFPT, CNED,...)
- 9.09 % ne se sont pas prononcés sur leur préparation au concours.

IV. ANALYSE ET CONCLUSION

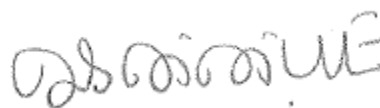
Pour conclure, cette session de ce concours s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Les candidats ne doivent pas se contenter d'un savoir-faire. Ils doivent absolument développer leur curiosité professionnelle et leurs connaissances de l'environnement territorial.

Le jury s'interroge également sur certaines lacunes démontrées par des candidats qui pourtant sont déjà en poste sur des fonctions d'auxiliaire de puériculture.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 13 avril 2015

La présidente du jury,



Dominique BATAILLE
Directrice de crèche retraitée